



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 OCTOBRE 2022

N° 2022 – 99

Objet : Cession d'un espace vert (parcelle AI 435p) au profit de M. NEVEU 8 rue de Kerdavid.

Rapporteur : Madame CAUBEL

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le cinq octobre conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme QUELLARD, Maire.

Adjoints :

M. BRUNEAU, Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

Conseillers Municipaux :

Mme FALLER, M. POIGNAN, Mme BLANCHET, M. BOURDIC, Mme VIGOUROUX, M. LACROIX, Mme PONTTHOREAU, M. GOUGEON, Mme DREZEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BOUCHER représenté par M. BRUNEAU
M. EVAIN, représenté par Mme QUELLARD
Mme JANSSEN représentée par Mme LEMAIRE

Secrétaire de séance :

Mr BODEN

Objet : Cession d'un espace vert (parcelle AI 435p) au profit de M. NEVEU 8 rue de Kerdavid.

M. NEVEU, propriétaire 8 rue de Kerdavid, a sollicité la Commune pour l'acquisition d'un espace vert sur le parking communal attenant à sa propriété.

Cette session permettra à M. NEVEU de désenclaver un hangar situé au fond de sa parcelle en créant un accès direct via le parking communal. 3 places de stationnement seront supprimées pour permettre cet accès.

La surface à céder est estimée à 60 m² (surface à définir après bornage) au prix de 150€/m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. NEVEU.

La commission d'urbanisme a émis un avis favorable sur cette cession.

La Commission de Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des voix des membres présents.

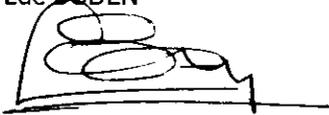
Le Conseil Municipal invité à délibérer, a décidé, à l'unanimité, d'accepter la cession d'un espace vert d'environ 60 m² sur la parcelle AI 435p au profit de M. NEVEU au prix de 150€/m² et d'autoriser Mme le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à cette transaction.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Croisic, le 14 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc BODEN



Le Maire,
Michèle QUELLARD



Pièce-annexe : plan

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :



coopérative

Espace à céder

Propriété de M. Neveu

Rue de Kerdavid

Uzu-dit Pré Bensa